

12^e CONGRÈS PARIS DE L'ANACEJ

26.27.28.29 OCT 2018

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse



Les conditions d'inscription d'une délégation au congrès 2018 de l'Anacej :

- Toute inscription sera définitive dès réception d'un bon de commande administratif au plus tard le 28 septembre 2018.
- Aucune modification d'inscription des participants d'une délégation (sexe et âge) ne sera possible après le 28 septembre 2018.
- Une collectivité peut inscrire jusqu'à trois délégations (enfants / ados / jeunes). Les tranches d'âge définies sont :
 - Enfant : 8 / 12 ans
 - Adolescent : 13 / 17 ans
 - Jeune : 18 ans et plusUne délégation est composée au maximum de 2 encadrants majeurs, de 6 enfants ou adolescents ou jeunes et d'un élu.
- Aucune annulation ne sera acceptée après le 28 septembre 2018.
- Les encadrants sont responsables des membres de leur délégation :
 - Lors des temps de transport aller et retour vers le lieu du congrès,
 - Lors des déplacements aller et retour vers les différents sites retenus pour le congrès,
 - Lors des séjours dans les hébergements,
 - Lors des participations aux différents temps du congrès (plénières, animations, visites, déjeuners et dîners, soirées de gala, temps libres).
- Les encadrants doivent être en possession, pour chaque participant mineur de leur délégation, de l'autorisation parentale remplie et signée. Celle-ci fera mention des éventuelles allergies et/ou traitement médical en cours.
- Chaque participant au congrès (encadrant et jeune) sera obligatoirement en possession de sa pièce d'identité (pas de photocopie).
- Date d'arrivée dans les hébergements : le 26 octobre 2018 de 13h à 15h30.
- Date de départ des hébergements : le 29 octobre au matin selon les règles de chaque hébergement (9h00 au FIAP et 10h00 au CISP).
- Obligation de participation à tous les temps du congrès : dîners, soirées, déjeuners, plénières, ateliers, animations, visites.
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle avec une extension dans le cadre de l'organisation du congrès. Il est cependant demandé à chaque délégation de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle de groupe couvrant chacun des participants (encadrants et jeunes) durant le congrès (voyage aller et retour compris).
- La participation au congrès 2018 de l'Anacej implique l'accord de chacun des participants à être photographié ou filmé lors des différents temps du congrès (déplacements, repas collectifs, plénière, ateliers, animations, visites) et l'autorisation de diffusion des images dans le cadre des activités de l'Anacej et de ses partenaires.
- Repas collectif : Pas de menus spécifiques ou régime alimentaire personnel. En revanche, l'organisateur veillera à la variété des plats proposés.

Les tarifs d'inscription par personne au congrès 2018 :

Adhérent avec hébergement : **250,00 €**
Adhérent sans hébergement : **220,00 €**

Non-adhérent avec hébergement : **450,00 €**
Non-adhérent sans hébergement : **350,00 €**